



## 6671 - Décorer les salons d'animaux empaillés

---

### question

Il est apparu ces derniers temps le phénomène de la vente des animaux et oiseaux empaillés...Qu'en est-il ? Existe-t-il une différence en cela entre les animaux qu'il est permis d'acquérir vivants et les autres ? Quelle doit être l'attitude du prédicateur devant ce phénomène ?.

### la réponse favorite

Louange à Allah.

L'acquisition des animaux et oiseaux empaillés est un pur gaspillage. Peu importe qu'il s'agisse d'animaux qu'il est permis d'acquérir vivants ou d'autres. Il y a bel et bien gaspillage dans l'achat et les dépenses de traitement. Or Allah et Son Messager ont interdit le gaspillage. Et cette pratique entraîne la conservation d'images représentant des êtres dotés d'âmes qu'il est interdit d'accrocher ou d'installer (chez soi). Aussi n'est-il pas permis de les vendre ou de les acquérir. Le prédicateur doit expliquer clairement aux gens que ces opérations sont interdites et essayer d'empêcher leur pratique dans les marchés.